DROITS ET OBLIGATIONS JURIDIQUES DE SON ASSOCIATION

MAIRIE DE NANTERRE

ORGANISATEUR(S) : VILLE DE NANTERRE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

Initiation | Gratuit | 2h30 | En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir le siège social de son association sur la collectivité proposant la formation

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Cette formation aide à appréhender les règles liées aux différents types de responsabilités, distinguer celles de l'association et de ses dirigeants, et d'acquérir des connaissances pour prévenir et limiter les risques.
Au programme : un quiz d'introduction sur les fondamentaux de la gouvernance associative, des apports théoriques illustrés par des exemples pratiques, des recommandations pour la prévention des risques, et une session de questions-réponses avec les participants.

DATE(S) DE LA FORMATION

13 décembre 2025
10h - 12h30

POUR S'INSCRIRE

01 47 29 50 18

formations.associations@mairie-nanterre.fr

STRUCTURE FORMATRICE

Ville de Nanterre

Voir la présentation de cette structure